

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 6
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO, Mme JAFFRE à M. VALTON.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N° 2023 – 1 - Informations dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire (L2122-22 du CGCT)

I. CONTRAT-CONVENTION

- Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux communaux, blockhaus n°7 et blockhaus n°8, situés à Kernével, au profit de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de la Région de Lorient, jusqu'au 31 décembre 2027.
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local, blockhaus n°6 situé 6 rue de la marine à Kernével, au profit de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Larmor-Plage jusqu'au 31 décembre 2027.
- Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux communaux, blockhaus n°10 et n°11 et de deux abris L et M, situés à Kernével, au profit de la Société Nautique Larmor-Plage jusqu'au 31 décembre 2027.
- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une activité saisonnière au profit de la société ALBYLETTE pour la location de vélos et de mobylettes, implantée sur une partie du parking à l'entrée de l'avenue Molière, sur la période d'avril à fin septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID : 056-215601071-20230406-DEL1805804823-DE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en prendre acte conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal en prend acte.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

